

BPE CROISSANCE HEXAGONE 2025

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT
FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE
EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE



Vous souhaitez diversifier votre épargne sur un produit dont la performance potentielle dépend de l'évolution du marché actions français ? Vous disposez d'un capital que vous souhaitez placer sur une durée maximum de 8 ans ?

La formule **BPE Croissance Hexagone 2025** peut vous intéresser !

PÉRIODE D'OFFRE

Souscription ouverte du 6
mars 2017 au 28 avril 2017
dans le cadre du compte titres

Souscription ouverture du 6
mars 2017 au 24 avril 2017
dans le cadre des contrats
d'assurance vie ou de
capitalisation

Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 17 janvier 2017⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

BPE Croissance Hexagone 2025 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

Durée d'investissement : 8 ans maximum en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

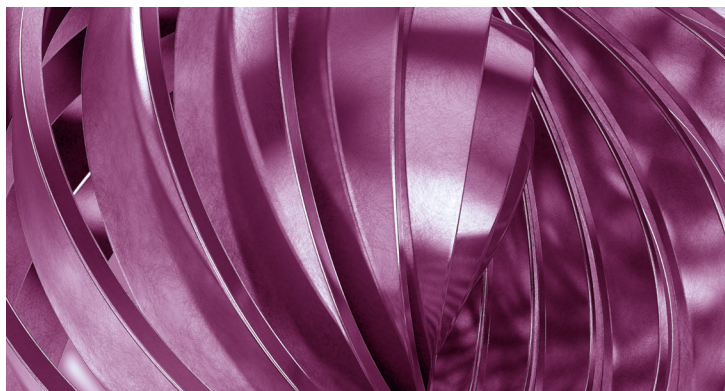
Éligibilité : compte titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de **BPE Croissance Hexagone 2025** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

BPE CROISSANCE HEXAGONE 2025

BPE CROISSANCE HEXAGONE 2025 est un produit de placement d'une durée maximale de 8 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, ayant les caractéristiques suivantes :

- Un investissement d'une durée maximale de 8 ans.
- Un niveau de remboursement qui dépend de l'évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER⁽¹⁾, dividendes réinvestis minoré d'un montant forfaitaire de 5 % par an («l'Indice» ci-après).
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 7, si le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial du 2 mai 2017.
- Un gain de 7 % par année écoulée si le niveau de clôture de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial du 2 mai 2017.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance tant que le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial du 2 mai 2017.
- Un risque de perte partielle ou totale en capital, à l'échéance, si le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER a baissé de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial du 2 mai 2017.



Le titre de créance **BPE Croissance Hexagone 2025** peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de **BPE Croissance Hexagone 2025** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Les termes « capital », « capital initial » et « capital initialement investi » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de **BPE Croissance Hexagone 2025**, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28/04/2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 09/05/2025) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas d'achat après le 28/04/2017 et/ou de vente du titre avant son échéance effective ou son remboursement anticipé (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel brut peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel brut indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. **En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription, l'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution du titre de créance BPE Croissance Hexagone 2025 pourra différer de l'évolution de l'Indice.**

Pendant la période de commercialisation (du 6 mars 2017 au 28 avril 2017), le prix d'achat des titres progressera selon un taux fixe annuel de 0,091 %.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer à la description du sous-jacent en page 6.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- De la 1^{re} à la 7^e année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial.
- **BPE Croissance Hexagone 2025** offre un gain de 7 % par année écoulée si, à l'une des Dates d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial.
- Le Capital initial est remboursé à l'échéance en cas de baisse limitée de l'Indice dès lors qu'au terme de la 8^e année, le niveau de clôture de l'Indice n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial.

INCONVÉNIENTS

- **BPE Croissance Hexagone 2025** présente un risque de perte partielle ou totale du capital **en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER a baissé de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial). Le rendement de **BPE Croissance Hexagone 2025** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 EWER autour du seuil de 50 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 à 7 ans (en cas de remboursement automatique anticipé) ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 8 ans si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 7 % par année écoulée. Ainsi, l'investisseur pourra ne pas profiter pleinement de la hausse de l'indice CAC® Large 60 EWER (effet de plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'indice CAC® Large 60 EWER est équipondéré et calculé, dividendes réinvestis, net d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date d'Observation Initiale du 2 mai 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER et on le retient comme Niveau Initial.

1 - MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à 7, à chaque Date d'Observation Annuelle⁽¹⁾, si le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initialement investi
+
un gain de 7 % par année écoulée.
(soit un Taux de Rendement Annuel brut minimum de 5,83 %⁽²⁾ dans ce scénario)

Sinon, le produit continue.

2 - MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

En année 8, à la Date d'Observation Finale du 2 mai 2025, si **BPE Croissance Hexagone 2025** n'a pas été remboursé préalablement, on observe le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER par rapport à son Niveau Initial.

Cas défavorable :

Si le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER a baissé de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 9 mai 2025 :

La valeur finale⁽³⁾ de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. **Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

Cas intermédiaire :

Si le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 9 mai 2025 :

L'intégralité du capital initialement investi
(soit un Taux de Rendement Annuel brut nul⁽²⁾)

Cas favorable :

Si le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 9 mai 2025 :

L'intégralité du capital initialement investi
+
un gain final de 56 %, soit 7 % par année écoulée.
(soit un Taux de Rendement Annuel brut de 5,69 %⁽²⁾)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

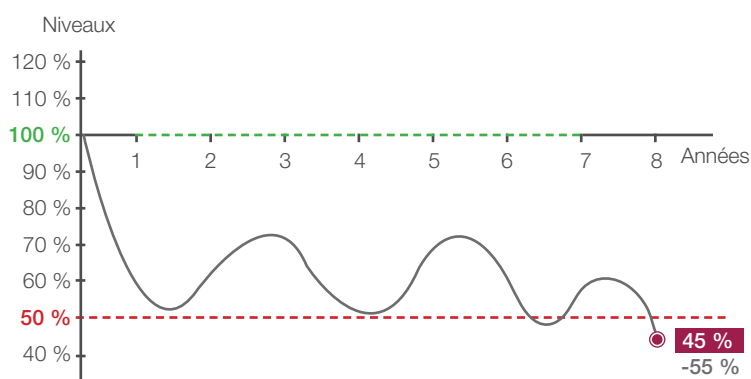
⁽³⁾ La valeur finale de l'indice CAC® Large 60 EWER à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Information importante : la valorisation de BPE Croissance Hexagone 2025 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice CAC® Large 60 EWER et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 50 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice CAC® Large 60 EWER, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Les scénarios ci-dessous illustrent les différents comportements possibles du produit aux dates d'échéances, anticipées ou non, prévues par la formule de performance. Tout rachat intervenant avant l'occurrence d'une échéance anticipée ou bien avant la date d'échéance du 9 mai 2025 se feront à hauteur de la valorisation de marché de BPE Croissance Hexagone 2025 au jour du rachat. La valorisation de marché de BPE Croissance Hexagone 2025 ne dépend pas exclusivement du niveau de l'indice CAC Large 60 EWER, mais également de paramètres de marché difficilement observables tels que la volatilité, les taux d'intérêts, les dividendes attendus ou encore de la qualité de crédit de l'Émetteur. Dans ces conditions, ce rachat pourra s'effectuer à un niveau très inférieur à la valeur nominale dudit produit.

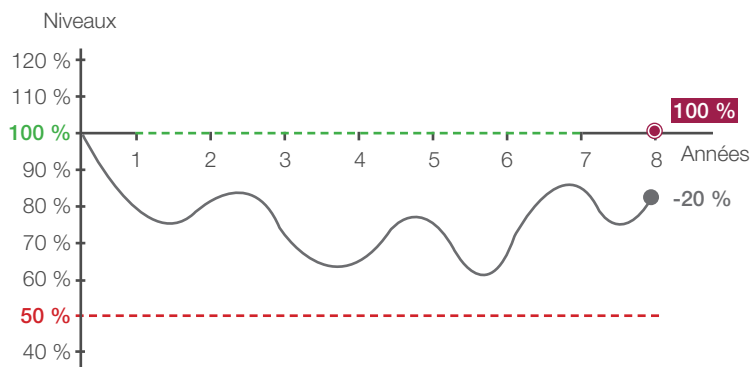
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Forte baisse de l'indice à l'issue de l'année 8

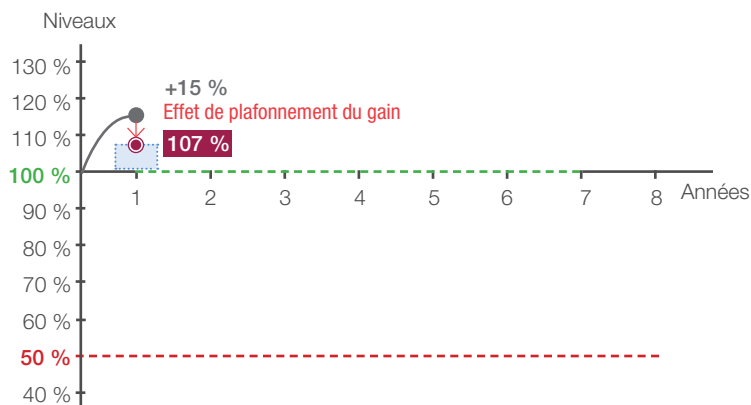
- Des années 1 à 7, le niveau de clôture de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit dure jusqu'à son échéance.
- À l'issue de l'année 8, le niveau de clôture de l'Indice est en baisse de 55 % par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice, soit 45 % du capital initialement investi⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de -9,46 %⁽¹⁾ sur la durée d'investissement (égal au Taux de Rendement Annuel brut obtenu pour un investissement direct dans l'Indice). L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
- Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul à l'échéance des 8 ans.



SCÉNARIO MÉDIAN

Baisse modérée de l'indice à l'issue de l'année 8

- Des années 1 à 7, le niveau de clôture de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit dure jusqu'à son échéance.
- À l'issue de l'année 8, le niveau de clôture de l'Indice est en baisse de 20 % par rapport à son Niveau Initial, il se maintient donc au-dessus du seuil de -50 %.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initialement investi⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 0 %⁽¹⁾ sur la durée d'investissement (contre un Taux de Rendement Annuel brut de -2,74 % pour un investissement direct dans l'Indice).



SCÉNARIO FAVORABLE

Hausse de l'indice à l'issue de la 1^{ère} année

- À l'issue de l'année 1, le niveau de clôture de l'Indice est en hausse par rapport à son Niveau Initial (+15 %).
- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son capital initial augmenté d'un gain de 7 % par année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'indice (effet de plafonnement du gain). Il est remboursé à 107 % contre 115 % pour un investissement direct sur l'indice.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 6,79 %⁽¹⁾ sur la durée d'investissement (contre un Taux de Rendement Annuel brut de 14,53 % pour un investissement direct dans l'Indice).

● Performance de l'indice CAC® Large 60 EWER ■ Gain --- Seuil de perte en capital à l'échéance
 ● Niveau de remboursement du support --- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

DESCRIPTION DU SOUS-JACENT

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les **60 plus grandes valeurs** cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont **équipondérées**, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans déformation liée à la capitalisation boursière. **L'indice CAC® Large 60 EWER est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,72 %.**

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER (BASE 1000)

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

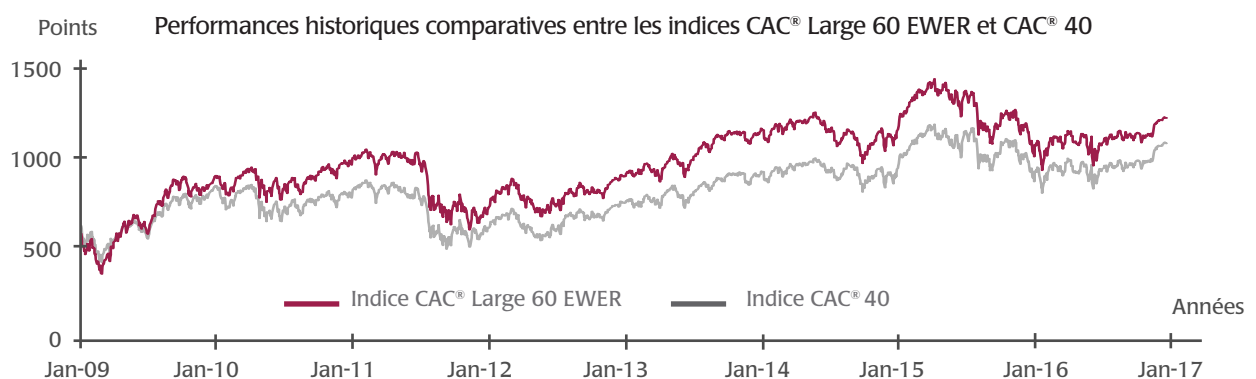
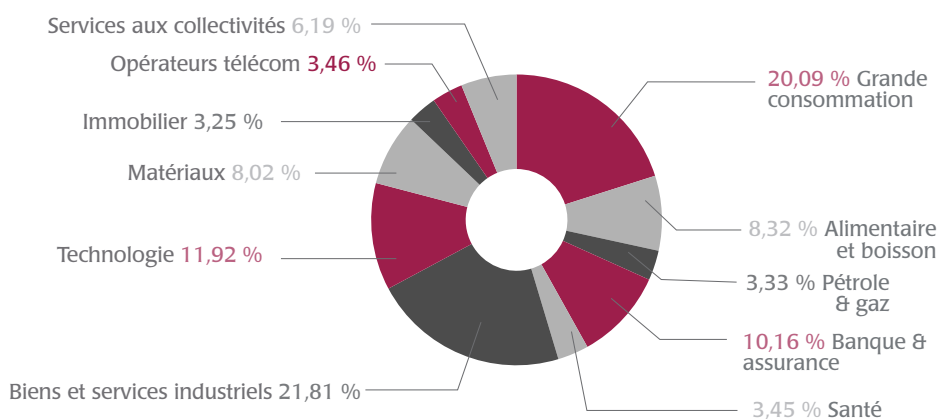


Tableau des performances cumulées	3 ans	5 ans	8 ans
Indice CAC® Large 60 EWER	5,35 %	50,88 %	74,58 %
Indice CAC® 40	14,67 %	52,54 %	50,60 %

Source : Bloomberg au 11 janvier 2017.

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER



Source : Bloomberg au 11 janvier 2017.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n°16-241
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital, les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A.)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 17 janvier 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	- Du 6 mars 2017 au 28 avril 2017 dans le cadre du compte-titre. - Du 6 mars 2017 au 24 avril 2017 dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013233376
Valeur Nominale	1 000 €
Montant minimum de souscription	1 000 €. Si le cadre d'investissement est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce montant ne s'applique pas.
Durée d'investissement conseillée	8 ans maximum
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index; code ISIN: FR0012663334) L'indice est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne.
Prix d'Émission	99,99 % de la Valeur Nominale
Prix de souscription	Le prix de souscription commencera à 99,99 % le 6 mars 2017 et progressera à hauteur de 0,091 % par an pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 28 avril 2017.
Date d'Observation Initiale	2 mai 2017
Date d'Émission et de Règlement	6 mars 2017
Dates d'Observation Annuelle	2 mai 2018, 2 mai 2019, 4 mai 2020, 3 mai 2021, 2 mai 2022, 2 mai 2023, 2 mai 2024
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	9 mai 2018, 9 mai 2019, 11 mai 2020, 10 mai 2021, 9 mai 2022, 9 mai 2023, 9 mai 2024
Date d'Observation Finale	2 mai 2025
Date d'Échéance	9 mai 2025
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 2 mai 2017
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
Périodicité et publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	Natixis paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne sur 8 ans (maturité maximale) d'un montant égal à 0,75 % du montant des titres effectivement souscrits. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. La commission annuelle sera de 0,10 % sur l'encours/le nominal.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, compte titres

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de BPE qui commercialise le produit **BPE Croissance Hexagone 2025**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi, le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **BPE Croissance Hexagone 2025** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il convient de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **BPE Croissance Hexagone 2025** est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses supplément successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 2 mars 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



GRUPE LA BANQUE POSTALE

